

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2021

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Finances et à Monsieur le Ministre de l'Économie.

L'Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises (INDR) a été créé en 2007 et œuvre pour la promotion de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Pour ce faire, l'INDR a notamment mis au point un programme d'accompagnement complet à destination des entreprises afin que ces dernières puissent se positionner sur la RSE, voire identifier les actions prioritaires susceptibles de permettre la conciliation de leurs intérêts économiques avec les impératifs sociaux, sociétaux et environnementaux.

Il est de notoriété publique que les jeunes professionnels intégrant le marché du travail tendent de plus en plus à donner du sens à leur travail en choisissant un employeur engagé de manière crédible en faveur de la RSE.

Dès lors, j'aimerais poser à Messieurs les Ministres les questions suivantes :

- Combien d'entreprises implantées au Luxembourg ont obtenu le label de qualité ESR de l'INDR ?
- Est-ce que le gouvernement a l'intention de mettre en place des mesures afin d'inciter les entreprises à s'engager dans le processus de labellisation ESR ?
- Est-ce qu'il est prévu de réglementer la profession de consultant en RSE afin de promouvoir la qualité des prestations liées à la RSE ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Dan Biancalana
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Luxembourg, le 27 juillet 2021

Le Ministre de l'Économie
à
Monsieur le Ministre aux
Relations avec le Parlement

L-2450 LUXEMBOURG

Réf. : QP4582-02/SW-rg

Objet: Question parlementaire n°4582 du 30 juin 2021 de Monsieur le Député Dan Biancalana

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Pour le Ministre de l'Économie



Luc Decker
Conseiller

Dossier suivi par : Stéphanie Wagemans, tél : 247-88425 ; email : stephanie.wagemans@eco.etat.lu

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Économie, Franz Fayot, à la question parlementaire n°4582 du 30 juin 2021 de Monsieur le Député Dan Biancalana au sujet de l'Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises (INDR)

L'INDR (Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises) indique que 200 entreprises et organismes au Luxembourg sont labellisées ESR. La liste complète des entreprises peut être consultée sous : <https://indr.lu/fr/les-services-aux-entreprises/beneficier-du-label-esr/entreprises-labellisees-esr/>. A noter que le ministère de l'Économie est également labellisé ESR depuis le 7 avril 2015. L'INDR a en outre sensibilisé plus de 1.400 entreprises et organismes à la responsabilité sociale à travers son programme national « ESR – Entreprise Responsable ».

Lors d'une conférence de presse le 7 octobre 2020, le ministre de l'Économie a souligné que la responsabilité sociale des entreprises est l'outil stratégique qui peut aider les entreprises à contribuer activement à une économie durable, qui s'inscrit dans le respect des ressources naturelles. A cette même occasion le directeur et le secrétaire général de l'INDR ont présenté l'édition revue et enrichie du Guide ESR – ENTREPRISE RESPONSABLE qui vise à préparer les entreprises à une meilleure résilience et à la gestion des attentes sociétales et environnementales. Le ministère de l'Économie a soutenu financièrement la mise à disposition d'un exemplaire du Guide ESR aux dirigeants des principales entreprises non encore labellisées ESR.

De plus, l'INDR a initié récemment, en collaboration avec le Groupe AFNOR (France), et Ecoparc (Suisse), le label « Responsibility Europe », au service des entreprises et organisations souhaitant donner à leurs engagements sociaux et environnementaux une reconnaissance internationale. Responsibility Europe réunit des labels RSE de premier plan contribuant aux Objectifs de développement durable de l'ONU. L'association Responsibility Europe en charge de ce label a été créée en 2021, notamment avec le soutien du ministère de l'Économie et rassemble des organismes tiers de confiance qui partagent les valeurs européennes et la conviction que la RSE constitue un réel enjeu pour les entreprises et autres organisations en termes de compétitivité, de pérennité, d'innovation et de résilience.

L'INDR a également accrédité et formé 10 experts agréés en responsabilité sociale des entreprises (RSE) afin de promouvoir la RSE, d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de la RSE et d'exécuter des missions de vérification pour l'obtention du Label ESR. La liste des experts agréés peut être consultée sous : <https://indr.lu/fr/les-services-aux-entreprises/comprendre-la-rse/experts-agrees/>